



La news.eco : l'info utile pour les acteurs économiques de la Commune

N°3 - Mai 2021

Mesdames, Messieurs les entrepreneurs Tullinois,

Cela fait plus d'un an maintenant que nous sommes confrontés à la crise sanitaire et ce n'est pas sans conséquence sur vos activités économiques. En première ligne bien sûr les commerces dits « non essentiels » qui ont subi (et subissent encore) des interruptions sérieuses d'activité. Mais c'est aussi le cas notamment des industriels et prestataires qui dépendent des secteurs touristique, aéronautique, événementiel, loisirs, culturel ...

Les perspectives semblent s'améliorer avec le plan de déconfinement annoncé récemment par le Gouvernement. Nous espérons que les dates annoncées seront tenues et que le retour à une vie « normale » sera rapide et surtout durable.

Nous restons à vos côtés quoi qu'il en soit et à votre écoute !

Gérald CANTOURNET

Maire de Tullins

Vice-Président au Pays Voironnais

en charge de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion

Président de la Maison de l'Emploi du Pays Voironnais et Sud-Grésivaudan

Elu référent "Territoires d'Industrie"

Dolores ADAMSKI

Adjointe au maire en charge de l'économie

Portrait d'entrepreneur : M. VALLIET



Châssis de la MUGELLO entièrement conçu et fabriqué chez SORI.

Créé en 1973, le spécialiste de la tôlerie fine SORI conçoit et fabrique une large gamme de produits de rangement, coffres de chantier, servantes d'atelier, établis, vestiaires, aménagements pour véhicules utilitaires, présentoirs STD et

spécifiques pour mise en avant produits sur lieux de vente. Par ailleurs, SORI expert en tôlerie fine met à la disposition de donneurs d'ordre son parc machines de dernière génération pour la réalisation en sous-traitance d'ensembles en tôlerie fine selon cahier des charges.

A sa tête, Hervé VALLIET est entré dans l'entreprise en 1985. « *Mon père avait démarré à Voiron, de manière artisanale. J'ai fait grandir la société dans les anciens bâtiments de Valisère sur Tullins, où des terrains libres nous ont permis de nous étendre* ». Dans la course à la compétitivité sur l'échiquier mondial, SORI mise sur les machines automatisées et a su donner une large place sur son site de production aux robots industriels qui a permis de reprendre des parts de marché et créer de nouveaux emplois.

Cette avancée technologique vers l'usine du futur 4.0 a été tout dernièrement récompensée par un programme européen où SORI a gravi la plus haute marche devenant lauréat de « l'Advanced manufacturing européen 2021 ».

La société frôle aujourd'hui les 10 000 m² de surface bâtie. Forte d'une quarantaine de collaborateurs elle a réalisé 6 millions de chiffre d'affaires en 2020.

Par ailleurs, Hervé VALLIET s'est lancé récemment dans la conception et la construction de véhicules automobiles sous la marque DEVALLIET. L'usine de fabrication vient tout juste d'être finalisée dans la ZI du Peuras, à côté de l'entreprise SORI.

Découvrez le modèle MUGELLO et l'actualité Devalliet sur <https://www.devalliet.fr>

Extrait en partie de l'ouvrage « 36 entreprises agiles pour construire demain » - Pays Voironnais - crédit texte Agence Geaster

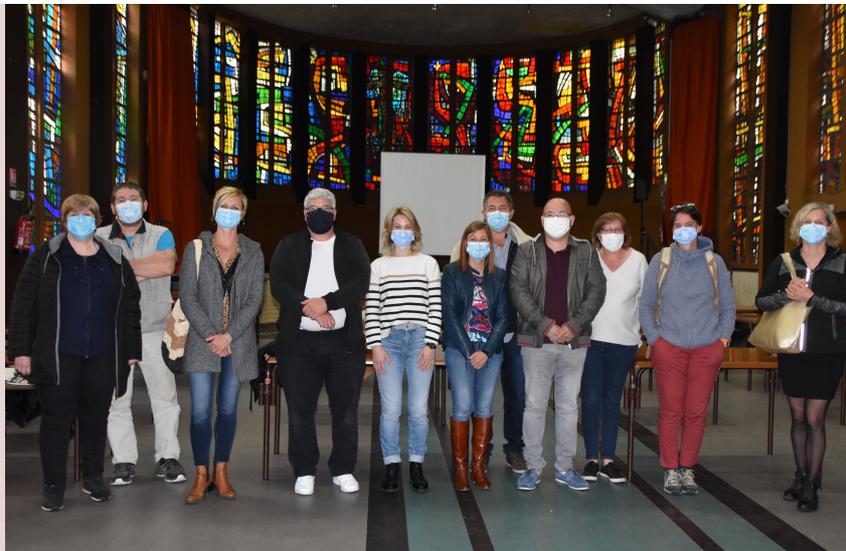


La petite ardoise - relance d'un appel à projets

Le local commercial « la petite ardoise » (ex Restaurant Gribouille) situé à l'angle de la rue de Parménie et du Bd Michel Perret, fait l'objet d'un nouvel appel à projets, les porteurs de projet initialement retenus pour occuper ce local s'étant désistés.

Le dossier de candidature et le cahier des charges sont téléchargeables, jusqu'au **16 juin** sur www.ville-tullins.fr

Attention la visite du local est obligatoire et doit être anticipée.



ACTIF : relance de l'association !

Actif, l'association des commerçants de Tullins-Fures qui était en sommeil depuis 2018, s'est dotée récemment d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau bureau. Ont été élus :

- M. Karles Cazaux, Président de l'association
- M. Jérôme Chavanne, Vice-Président
- Mme Carole Cazaux, Trésorière
- Mme Marion Issalie, Vice-trésorière
- Mme Céline Faiella, Secrétaire
- Mme Allison Richardson, Vice-secrétaire.

Nous remercions vivement les commerçants qui se sont portés volontaires pour redonner vie à l'association et redynamiser les commerces des centres-bourgs. Nous serons présents à leurs côtés pour les épauler. Nous encourageons tous les commerçants à s'impliquer dans cette dynamique !

Commerce multi-services à Fures

Une enquête vient d'être lancée auprès des Furatiens pour connaître leurs besoins en matière de commerce multi-services. Après étude des résultats de l'enquête, un appel à projets sera probablement lancé avant la fin d'année pour trouver un entrepreneur répondant aux besoins exprimés.

Nouveau règlement de l'aide à l'investissement TPE Commerce

Un nouveau règlement a été voté lors du Conseil Communautaire du 27 avril. Les changements majeurs concernent les taux d'intervention de la CAPV.

Le taux d'aide du Pays Voironnais est fixé à 15 % pour les postes de dépenses éligibles mentionnés ci-dessous :

- Les investissements de rénovation : point de vente, vitrines, accessibilité du local, façades, enseignes, décoration, aménagement intérieur, etc. ;
- La construction et l'aménagement de terrasses et pergolas pour les entreprises relevant prioritairement des secteurs de la restauration, des cafés, des bars-tabacs ;
- Les investissements permettant l'organisation de points de retrait de produits (drive...),
- Les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméras, rideaux métalliques, etc.) ;
- Les investissements matériels : matériels professionnels spécifiques, mobilier, équipements informatiques et numériques, ...

Le taux d'aide du Pays Voironnais est bonifié à 20 % dans les cas ci-dessous :

- Les investissements d'économie d'énergie (isolation, éclairage, chauffage, etc.) ;
- Tous les postes d'investissement éligibles si le porteur de projet ou le commerçant s'installe dans un local commercial vacant depuis plus d'un an en centre-ville / centre-bourg.

Aides de la Carsat

La Carsat propose également des subventions Prévention TPE :

« **Métiers de bouche** »

et « **Cuisine + sûre** »



Paysvoironnais.shop

Afin de soutenir le commerce de proximité (commerçants, artisans, restaurateurs, prestataires de service, producteurs), le Pays Voironnais a lancé en novembre 2020 la place de marché [Paysvoironnais.shop](https://paysvoironnais.shop) !

Un site marchand local pour vous permettre facilement et rapidement de proposer un service de Reserve & Collect, de paiement en ligne et/ou de livraison.

L'accès et l'usage de la plateforme sont totalement gratuits.

Vous pouvez ainsi :

- 1- Gagner en visibilité grâce au site internet marchand et à sa page facebook associée (publications régulières, jeux concours, portraits, vidéos).
- 2 - Développer votre activité avec la vente en ligne (vente additionnelle).
- 3 - Proposer un nouveau service à vos propres clients (fidélisation).
- 4 - Toucher une nouvelle clientèle en générant du trafic en magasin.
- 5 - Apprivoiser l'aspect numérique de votre commerce.

Si ce n'est pas déjà fait, rejoignez vite paysvoironnais.shop !

5 WEBINAIRES MULTI-ACTEURS

Agriculteurs, entreprises, commerçants, élus, associations...
Venez faire votre marché aux bonnes initiatives et développer des projets et des synergies en faveur d'une alimentation locale et de qualité !

**LES MARDIS,
DE 14 H À 15 H**



CONTACTS
 > Pays Voironnais:
 06 49 92 63 58
 Etodie Gizzi
 etodie.gizzi@paysvoironnais.com
 > CCI Nord Isère:
 06 24 02 42 40
 Katy Casaliggi
 k.casaliggi@nord-isere.cci.fr

- 🌿 -18/05/21 **Réduisons et valorisons nos déchets**
- 🌿 -15/06/21 **Limitons le gaspillage alimentaire**
- 🌿 -06/07/21 **Donnons une 2^e vie à nos sous-produits**
- 🌿 -14/09/21 **Favorisons l'approvisionnement local**
- 🌿 -12/10/21 **Sensibilisons les publics aux enjeux liés à l'alimentation**

**UNE SYNERGIE
C'EST QUOI ?**

C'est la mutualisation de moyens, services ou infrastructures entre acteurs, pour optimiser et mieux valoriser les flux qu'ils emploient et génèrent (personnes, matières, énergies, déchets).

L'objectif est de réduire l'impact environnemental d'une activité, maîtriser les coûts et faire émerger des activités nouvelles.

Un déchet pour l'un deviendra une ressource pour l'autre !



Rencontrez des acteurs de la filière alimentation pour faciliter l'émergence des synergies

Agriculteurs, entreprises, commerçants, élus associations...venez faire votre marché aux bonnes initiatives et développer des projets et des synergies en faveur d'une alimentation locale et de qualité !

Notre objectif : réunir les acteurs locaux de la filière alimentation par

l'organisation de plusieurs rencontres thématiques et mettre en évidence des synergies possibles en explorant les trois axes suivants :

- faire du déchet de l'un une ressource pour l'autre
- promouvoir les circuits courts et dynamiser le tissu économique local
- multiplier la sensibilisation pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Le Pays Voironnais et la CCI Nord-Isère vous invitent aux rencontres **SYNALIM** :

Un cycle de 5 webinaires en 2021 pour rencontrer les acteurs locaux de l'alimentation et créer de nouvelles synergies avec eux !

Nous vous donnons rendez-vous pour le 1er webinaire :

- **MARDI 18 MAI 2021 - de 14h A 15h**
Webinaire en ligne
Thématique : Réduisons et valorisons nos déchets !

Au programme de cette 1ère rencontre :

- Présentation des enjeux associés à la thématique
- 2 témoignages d'entreprises du territoire :
- Delphine Blanchin - CHARTREUSE
- Caroline Laubertie et Marion Scapin - DABBA Consigne
- Échanges entre participants

Pour vous inscrire, merci de compléter le formulaire suivant : [ICI](#)

Mise en réseau des entreprises

Lors de notre rencontre du mois de septembre 2020, nous nous étions engagés à favoriser la mise en réseau des acteurs économiques de Tullins, afin de faciliter les synergies.

Le contexte de crise sanitaire ne nous a pas permis de mettre sur pied ces échanges. Nous gardons cependant cet objectif à l'esprit et reviendrons vers vous avec des propositions de rencontres dès que le contexte sanitaire le permettra.

Instauration de la redevance d'occupation des sols

Les tarifs pour le droit d'occupation du domaine public ont été votés lors du Conseil municipal du 4 février. Les terrasses, enseignes murales, auvents, étals, porte-menus, etc. qui surplombent le domaine public ou l'occupent doivent être déclarés à la mairie au plus tard le **15 novembre 2021** en utilisant le formulaire en ligne sur le site de la ville, [ICI](#)

Afin de tenir compte de la crise sanitaire, nous rappelons que les tarifs applicables aux commerçants sédentaires seront applicables qu'en 2022.

NB : des tarifs ont également été votés pour l'occupation du domaine public par les entreprises réalisant des travaux sur la commune. Sont concernés les échafaudages, les bennes, les autorisations de voirie, les palissades...).

Si vous êtes concernés, en savoir plus [ICI](#)

Raccordement à la fibre pour les professionnels

Le raccordement à la fibre est désormais possible pour la plupart des entreprises installées à Tullins.

Pour vérifier l'éligibilité, aller sur <http://www.iserefibre.fr/test-deligibilite-professionnels/> , choisissez un opérateur (autre qu'Orange), et laissez-vous guider.

Les frais de raccordement restent à votre charge.

Dans les zones dites d'activités économiques, les frais de raccordement sont forfaitaires.

Numérisation des TPE : une aide élargie et prolongée

L'aide de l'Etat de 500 euros pour la numérisation des TPE est prolongée jusqu'au 30 juin. Elle sera également élargie à toutes les entreprises de moins de 11 salariés, tous secteurs confondus. Pour [en savoir plus](#)

Sur le thème de la digitalisation des TPE, rappelons également que l'aide de la Région est toujours d'actualité (Fin des candidatures le 30 septembre 2022), en complément de l'aide de l'Etat : [ICI](#)

Transformation écologique des entreprises

Le guichet « [Tremplin pour la transition écologique des PME](#) » permet d'accéder à des aides forfaitaires dans **tous les domaines de la transition écologique** (acquisition de véhicules électriques, d'équipements de réduction

et de gestion des déchets, accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments...) avec les avantages suivants :

- Dossier de demande d'aide simplifié
- Instruction accélérée

L'aide est destinée à toutes les **TPE et PME**, quelle que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901...). Elle ne concerne pas les auto-entrepreneurs.

Comment déclarer les revenus de votre micro-entreprise ?

En tant que micro-entrepreneur, vous avez le choix entre le régime de droit commun et le prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu. Cette année, certains secteurs touchés par la crise sanitaire bénéficient de mesures d'exonération.

Pour [en savoir plus](#)

Les commerces/entreprises récemment installés à Tullins :

- Déménagement de la **Pharmacie Aubret**, au 119 Bd Michel Perret
- **POL CONCEPT**, M. Policand, bureau d'étude fluide sur des projets neufs ou réhabilitations.

Besoin d'échanger avec nous ?

Pôle Economie :
04 76 07 40 03

economie@ville-tullins.fr

Nous vous recontacterons dans les meilleurs délais.

Si vous avez des suggestions ou des idées pour améliorer cette Newsletter, n'hésitez pas à nous en faire part.

Site web de la commune :

Site [web de la commune](#) : une page dédiée à nos acteurs économiques.

N'hésitez pas à consulter la page économie [ICI](#)

Vous y trouverez des informations sur les aides existantes, l'actualité économique.

AGENDA

- **Marché de créateurs / artisans : samedi 22 mai 2021 (sur le marché)**
- **Le Tour de France traversera la ville de Tullins le mardi 6 juillet 2021** lors de l'épreuve Albertville /Valence. Les coureurs arriveront de Vourey et iront en direction de Saint Quentin sur Isère.
Les routes départementales 1092 et 45 seront fermées de 12h00 à 16h00 (route de Grenoble, boulevard Michel Perret, avenue du 11 novembre, avenue de Saint Quentin et route de Saint Quentin), il n'y aura pas de possibilité de traverser Tullins. Nous vous invitons à prévenir vos fournisseurs, vos clients et vos employés à prendre leurs dispositions ce jour-là.

Mairie de Tullins
Pôle Economie
Clos des Charteux
38210 Tullins
04 76 07 40 03
economie@ville-tullins.fr



Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant que vous pouvez exercer en contactant : contact@ville-tullins.fr

[Se désinscrire](#)



© 2021 Ville de Tullins

[Voir la version en ligne](#)